



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 26 août 2020

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 26 août 2020 à la salle Wallace de la susdite MRC, tenu publiquement conformément à l'arrêté n° 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, des lois municipales, de l'avis public publié le 16 juillet 2020 et en respect des mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes.

**Sont présents :**

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	physiquement MRC
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	visioconférence
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	visioconférence
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	physiquement MRC
Françoise Bouchard	mairresse	Dixville (M)	physiquement MRC
Marie-Ève Breton	mairresse	East Hereford (M)	physiquement MRC
Réjean Masson	maire	Martinville (M)	physiquement MRC
Gérard Duteau	maire	Saint-Herméngilde (M)	physiquement MRC
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)	physiquement MRC
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	physiquement MRC
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)	physiquement MRC
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)	physiquement MRC

Aucune absence.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 juin 2020
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
  - 4.2.1 Projet de règlement 6-25.4 – Avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – article 50 LAU
  - 4.2.2 Schéma de couverture de risques révisé – Attestation de conformité – Adoption et entrée en vigueur
  - 4.2.3 Projet de restauration du marais de la Meder - Demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques
  - 4.2.4 Gestion contractuelle – Matières résiduelles
    - 4.2.4.1 Achat groupé de bacs
    - 4.2.4.2 Mise en commun des collectes
  - 4.2.5 Concours Inspiration MMQ en gestion des risques 2019 – Projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook visant à réduire les risques liés aux inondations sur le territoire



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.0 TRÉSORERIE**

- 5.1 Paiement des comptes
  - 5.1.1 Comptes payés
  - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
  - 5.3.1 Appropriation de surplus – Résolution CM2019-09-173
- 5.4 Congrès de la FQM
- 5.5 Travaux de cours d'eau – Municipalité de Compton
- 5.6 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un partage de ressource humaine en loisirs

**6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.4
- 6.2 Municipalité de Compton – Dragage de la Rivière Moe – Résolution 236-2020-08-11

**7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

**8.0 AVIS DE MOTION**

**9.0 RÈGLEMENT**

- 9.1 **Adoption** du règlement modifiant le SADD – Règlement n° 6-25.4 (version modifiée)

**10.0 AUTRES AFFAIRES**

- 10.1 Élections municipales partielles
- 10.2 Demande d'appui – Productions Traces et souvenirs pour la traduction et la réalisation en anglais de l'animation théâtrale «réguines et fantômes sur le chemin des Cantons»

**11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
  - 11.1.1 Procès-verbal de la session extraordinaire du 15 juillet 2020
  - 11.1.2 Procès-verbal de la session ordinaire du 24 août 2020
    - 11.1.2.1 MRC des Maskoutains et MRC de Rouville – CPTAQ – Position concernant l'appui requis aux demandes d'exclusion déposées par une municipalité locale
    - 11.1.2.2 MRC du Val-Saint-François – Aide financière aux municipalités offrant les services de camps de jour
- 11.2 Comité régional de développement économique
  - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 7 juillet 2020
- 11.3 Comité régional de sécurité publique (CSP) – Volet services policiers
  - 11.3.1 Compte rendu de la rencontre du 29 juin 2020
  - 11.3.2 Compte rendu de la rencontre du 26 août 2020



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 11.4 Comité régional des Milieux naturels et Environnement
  - 11.4.1 Compte rendu de la rencontre du 19 août 2020
  - 11.4.2 Écocentre – Rapport préliminaire
  - 11.4.3 Projet de phase II de Res'alliance du COGESAF
  - 11.4.4 Projet de restauration du marais de la Meder
  - 11.4.5 Plastiques agricoles
- 11.5 Comité régional de l'Occupation du territoire
  - 11.5.1 Compte rendu de la rencontre du 24 août 2020
  - 11.5.2 Modification du projet de règlement modifiant le SADD
  - 11.5.3 Ville de Coaticook – Demande d'exclusion et demande d'inclusion de la zone agricole permanente

**12.0 CORRESPONDANCE**

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 Rapport d'activités 2019-2020 – CAB de la MRC de Coaticook

**13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
  - 14.1.1 Équipe de la MRC
  - 14.1.2 Journée des finissants 2020

**15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Amélia Carr, agente communications et marketing ainsi que Messieurs Kévin Roy, directeur des finances et Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents physiquement sur place. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente sur place et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer. Les citoyens peuvent notamment transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil. Aucune question n'a été reçue avant la présente séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-08-144

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

CM2020-08-145

**4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 17 JUIN 2020**

**ATTENDU** l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 juin 2020 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 juin 2020 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES**

**4.2.1 PROJET DE RÈGLEMENT 6-25.4 – AVIS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – ARTICLE 50 LAU**

Information est donnée à l'effet que le projet de règlement n° 6-25.4 tel qu'adopté par le Conseil de la MRC le 17 juin dernier, selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation contiendrait des éléments non conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire relatif à la protection du territoire et des activités agricoles. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande donc à la MRC de modifier le règlement avant son adoption. Ce projet de règlement vise principalement à mettre à jour la cartographie de milieux humides, à agrandir les périmètres urbains de Coaticook et East Hereford et autoriser les activités commerciales «entrepreneurs artisans» dans certaines affectations.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-08-146

**4.2.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ –  
ATTESTATION DE CONFORMITÉ – ADOPTION ET  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend acte du document officiel émis par la ministre de la Sécurité publique, le 29 juin attestant de la conformité du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (version révisée, 3<sup>e</sup> génération) aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, que le Conseil avait adopté le 22 janvier 2020 aux termes de la résolution CM2020-01-35 ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC doit selon l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) adopter le schéma, tel que transmis à la ministre, sans modification dans les 90 jours de la réception de l'attestation de conformité ;

**ATTENDU** qu'un avis doit préalablement être publié à cet effet dans un journal local conformément à l'article 24 de cette loi indiquant la date d'entrée en vigueur dudit schéma ;

**ATTENDU** que l'article 24 stipule qu'un Schéma entre en vigueur le 90<sup>e</sup> jour suivant la réception de l'attestation de conformité délivrée par la ministre ou à la date fixée par la MRC ;

**ATTENDU** qu'un tel avis fut publié dans le Journal *Le Progrès* dans l'édition du 19 août 2020 ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (version révisée, 3<sup>e</sup> génération), tel qu'approuvé par la ministre de la Sécurité publique, le 29 juin 2020 ;
- ▶ de déterminer que celui-ci est en vigueur dès à présent ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière de publier un avis public à cet effet et de faire parvenir une copie certifiée conforme aux municipalités locales, aux MRC contiguës et aux SSI œuvrant sur le territoire.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

**4.2.3 PROJET DE RESTAURATION DU MARAIS DE LA MEDER  
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE  
CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

Information est donnée à l'effet que la demande de financement dans le cadre du projet de restauration du marais de la Meder, adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques a été jugée non admissible. Le montant disponible pour la MRC étant seulement de 94 704 \$ et non de 197 093 \$ tel que demandé.

**4.2.4 GESTION CONTRACTUELLE – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CM2020-08-147

**4.2.4.1 ACHAT GROUPÉ DE BACS**

**ATTENDU** que certains bacs pour la collecte des matières résiduelles doivent être remplacés ;

**ATTENDU** la possibilité d'une collecte mécanisée dès 2021 pour toutes les matières ;

**ATTENDU** qu'une mise en commun permet généralement une économie en raison du volume ;

**ATTENDU** qu'aux termes de l'évaluation des besoins des municipalités locales, l'évaluation du coût associé à un tel contrat est de plus de 100 000 \$ ;

**ATTENDU** qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2020-03-83, le Conseil de la MRC a confié le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat d'achat de bacs selon les besoins des municipalités locales ;

**ATTENDU** qu'un appel d'offres fut donc publié dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (N° de référence SÉAO : 1392187);



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'une offre fut reçue des entreprises suivantes avant le délai imparti, soient :

- Plasti-Bac Inc. ;
- USD Global Inc. ;

**ATTENDU** que les 2 offres reçues furent analysées et jugées conformes, bien que les 2 eurent la même erreur de calcul ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouverture des offres reçues par la responsable d'adjudication des contrats ;

**ATTENDU** que Plasti-Bac Inc. a déposé l'offre conforme avec le prix le plus bas ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter l'offre de Plasti-Bac Inc. pour la fourniture et la livraison de bacs roulants pour les matières résiduelles pour les besoins des municipalités locales ;
- ▶ de leur octroyer le contrat suite à la confirmation des besoins des municipalités locales et des options s'il y a lieu, la facturation étant faite directement par le fournisseur aux municipalités participantes, la MRC n'encourt aucune dépense à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-08-148

**4.2.4.2 MISE EN COMMUN DES COLLECTES**

**ATTENDU** les municipalités obtiennent très peu de soumissions pour les contrats de collecte des déchets et des matières compostables ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook gère actuellement le contrat de collecte des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités de la MRC, à l'exception de la Ville de Coaticook et Compton ;

**ATTENDU** que la gestion des plaintes est complexe étant donné les responsabilités partagées entre la municipalité (déchets et compost) et la MRC (recyclage) ;

**ATTENDU** l'augmentation constante et importante des coûts de collecte des matières résiduelles ;

**ATTENDU** les objectifs de récupération et de réduction de déchets présentés dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est ont signifié à la MRC leur intention de participer à un appel d'offres commun pour la collecte des déchets et des matières compostables ;

**ATTENDU** qu'aux termes de l'évaluation des besoins des municipalités locales, l'évaluation du coût associé à un tel contrat est de plus de 1 000 000 \$ pour un contrat de 3 ans, avec une entrée progressive selon la fin de leurs ententes en cours ;

**ATTENDU** qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2020-03-82, le Conseil de la MRC a confié le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat de cueillette et transport des déchets et des matières compostables selon les besoins des municipalités locales ;

**ATTENDU** qu'un appel d'offres fut donc publié dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (N° de référence SÉAO : 1392164);

**ATTENDU** qu'une seule offre fut reçue avant le délai imparti, soit celle de Sani-Estrie Inc. ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouverture des offres reçues par la responsable d'adjudication des contrats ;

**ATTENDU** que bien que l'offre reçue fût analysée et jugée conforme, celle-ci excède l'estimation de la MRC et des municipalités locales ;

**ATTENDU** que l'article 938.3 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) permet dans ce cas précis à la MRC de «s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission» ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérard Duteau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** de surseoir à la décision d'octroyer ou non le contrat de cueillette et transport des déchets et des matières compostables et de confier le mandat à la direction générale de négocier avec Sani-Estrie Inc. le seul soumissionnaire afin d'obtenir un prix moindre pour celui-ci.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**4.2.5 CONCOURS INSPIRATION MMQ EN GESTION DES RISQUES 2019 – PROJET D'ESPACE DE LIBERTÉ DE LA RIVIÈRE COATICOOK VISANT À RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE**

Information est donnée par la direction générale à l'effet que le projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook visant à réduire les risques liés aux inondations sur le territoire qui a valu une bourse à la MRC dans le cadre du concours Inspiration MMQ en gestion des risques en 2019 devrait se réaliser au printemps 2021 si les consignes sanitaires le permettent.

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 847 983,25 \$ payés au 26 août 2020, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2020-08-149

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 135 132,06 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 135 132,06 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

**ADOPTION**

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2020, pour les mois de juin et juillet, comme ici au long reproduit.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

CM2020-08-150

**5.3.1 APPROPRIATION DE SURPLUS – RÉOLUTION CM2019-09-173**

**ATTENDU** que le Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) a choisi de lancer un vaste chantier en planifiant la construction d'une étable neuve ;

**ATTENDU** que le CIARC a sollicité le soutien de la MRC, afin de procéder à l'embauche d'une ressource dont le mandat était de développer davantage le projet de nouvelle étable, et ainsi assurer que celle-ci soit bâtie dans les prochaines années ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2019-09-173, le Conseil de la MRC s'est engagé à contribuer pour un montant maximum de 32 500 \$ pour la première année au projet d'embauche d'une ressource professionnelle par le CIARC dans le cadre du projet de nouvelle étable, la provenance de l'aide financière étant à déterminer par la MRC ;

**ATTENDU** que l'engagement financier était pour l'exercice financier 2019 et que celui-ci n'a pas été renouvelé, ni budgété pour 2020 ;

**ATTENDU** qu'il est opportun de procéder à une appropriation du surplus libre de 2019 afin de donner suite à l'engagement financier de la MRC ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** d'approprier les surplus libres accumulés de 2019 pour un montant maximum de 32 500 \$ pour le soutien financier à l'embauche d'une ressource professionnelle par le CIARC afin de donner suite à l'engagement financier de la MRC, dans les limites des disponibilités budgétaires.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**5.4 CONGRÈS DE LA FQM**

Information est donnée que le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités prévu du 24 au 26 septembre 2020 afin de respecter les directives de la Santé publique. Un événement sous une autre forme devrait avoir lieu à l'automne. Les membres du conseil souhaitent que la quote-part payée à cet effet pour 2020 soit utilisée lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 afin de diminuer le coût.

CM2020-08-151

**5.5 TRAVAUX DE COURS D'EAU - MUNICIPALITÉ DE COMPTON**

**ATTENDU** que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0106 46 2020 à Compton ;

**ATTENDU** que ces portions du cours d'eau Poulin # 2 et d'un cours d'eau sans nom font partie d'un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-031 (2016) de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total avant toutes taxes de 6 069,08 \$ pour la propriété immatriculée 0106 46 2020 à Compton ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 6 251,16 \$ à cet effet dans la Partie I, au sein du département «Général», dans la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu – Cours d'eau, Surveillance – Travaux de cours d'eau», poste budgétaire 02 46001 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département «Général», dans la catégorie de fonctions «Municipalités-surveillance de cours d'eau», poste budgétaire 01 23146 100, au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2020-08-152

**5.6 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PARTAGE DE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIRS**

**ATTENDU** qu'en juin 2018, la MRC de Coaticook a amorcé une démarche afin de se doter d'un Plan de développement en loisir (PDL) en cohérence avec le plan d'action de sa planification stratégique 2018-2023 et dans le but d'effectuer une mise à jour de la politique loisir réalisée en 2005 ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2019-08-157 le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le Plan de développement en loisirs (PDL) de la MRC tel que présenté ;

**ATTENDU** les divers moyens afin d'assurer la mise en œuvre dudit PDL ;

**ATTENDU** la Ville de Coaticook et la MRC désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un partage d'une ressource humaine à cet effet ;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu copie du projet d'entente intermunicipale établissant les modalités de partage d'une ressource en loisirs entre la MRC et Ville et fixant les obligations des parties et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Marie-Eve Breton



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer au nom de la MRC de Coaticook, l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un partage de ressource humaine en loisirs, tel que présenté.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT OCCUPATION DU TERRITOIRE**

CM2020-08-153

**6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.4**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.4 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

«Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.4 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable :

- ✓ La municipalité d'East Hereford devra modifier la représentation graphique de son périmètre urbain et du zonage agricole dans ses outils d'urbanisme afin de tenir compte de la rénovation cadastrale et ajuster sa zone tampon ;
- ✓ La Ville de Coaticook devra modifier la représentation graphique de son périmètre urbain et de l'affectation urbaine dans ses outils d'urbanisme afin de tenir compte de la présente modification du SADD et ajuster sa zone tampon.»

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

**ADOPTION**

CM2020-08-154

**6.2 MUNICIPALITÉ DE COMPTON – DRAGAGE DE LA RIVIÈRE MOE – RÉSOLUTION 236-2020-08-11**

**ATTENDU** que la municipalité de Compton a adopté et transmis à la MRC la résolution 236-2020-08-11 par laquelle elle souhaite confier le mandat à la MRC de préparer et présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation afin d'effectuer des travaux de dragage du gravier accumulé dans le lit de la rivière Moe afin de rétablir l'écoulement de l'eau ;





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que ce type de travaux doit être effectué avant le 15 septembre ;

**ATTENDU** qu'un suivi serré de l'exécution devra être fait ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson

**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** de confier le mandat au Comité régional Milieux naturels et environnement de procéder à l'étude de la demande de la municipalité de Compton, telle que présentée et de faire une recommandation au Conseil à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

Rien à signaler.

**8.0 AVIS DE MOTION**

Rien à signaler.

**9.0 RÈGLEMENTS**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-08-155

**9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE SADD –  
RÈGLEMENT NO 6-25.4**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**ATTENDU** qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 juin 2020 ;

**ATTENDU** qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 24 août 2020 et que personne ne s'est objecté ;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement fut adopté le 17 juin 2020 et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la loi ;

**ATTENDU** qu'un avis fut demandé à la ministre en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que certains éléments ont été jugés non conformes aux orientations ministérielles ;

**ATTENDU** que le projet de règlement a donc été modifié en conséquence ;

**ATTENDU** que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la présente assemblée, le 19 août dernier ;

**ATTENDU** que ce règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin notamment, de modifier :

- ✓ la représentation graphique du périmètre urbain et du zonage agricole de la municipalité d'East Hereford afin de tenir compte de la rénovation cadastrale et d'ajuster la zone tampon ;
- ✓ la représentation graphique du périmètre urbain et de l'affectation urbaine de la ville de Coaticook afin d'ajuster la zone tampon ;
- ✓ certaines terminologies ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-25.4 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-25.4 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**10.0 AUTRES AFFAIRES**

**10.1 ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, responsable de l'application de la *Loi sur les élections* et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) , a annoncé le 7 août dernier, la levée de la suspension des élections partielles, afin que les municipalités locales qui n'ont pas quorum puissent tenir des scrutins le 4 octobre prochain.

CM2020-08-156

**10.2 DEMANDE D'APPUI - PRODUCTIONS TRACES ET SOUVENANCES POUR LA TRADUCTION ET LA RÉALISATION EN ANGLAIS DE L'ANIMATION THÉÂTRALE «RÉGUINES ET FANTÔMES SUR LE CHEMIN DES CANTONS»**

**ATTENDU** que la Corporation du Chemin des Cantons a initié en 2019 l'animation théâtrale «Réguines et Fantômes» et que celle-ci désire présenter une version anglaise ;

**ATTENDU** que l'animation théâtrale permet de faire rayonner l'histoire des Cantons-de-l'Est et son riche héritage à travers une activité ludique et participative ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la traduction de l'animation aidera à la vitalité des différents lieux patrimoniaux ;

**ATTENDU** que le projet rejoint la clientèle anglophone locale et hors région et se veut rassembleur et inclusif ;

**ATTENDU** que Les Productions Traces et Souvenances a réalisé l'animation en version française, suite à une aide financière du FARR et que celles-ci souhaitent déposer une demande d'aide financière afin de réaliser la traduction en anglais de l'animation théâtrale ;

**ATTENDU** que le Chemin des Cantons traverse la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la résolution 4296-0820 du conseil d'administration du CLD de Brome-Missisquoi appuyant la réalisation de la traduction ainsi que le dépôt d'une demande d'aide financière à cet effet ;

**ATTENDU** le peu d'informations à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

**IL EST RÉSOLU** de surseoir pour le moment quant à la décision d'appuyer ou non le projet des Productions Traces et Souvenances afin de vérifier la source de financement sollicitée pour la traduction en anglais de l'animation théâtrale «Réguines et Fantômes» présentée sur le Chemin des Cantons.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC**

**11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU 15 JUILLET 2020**

La greffière dépose le procès-verbal de la session extraordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 15 juillet 2020.

**11.1.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 24  
AOÛT 2020**

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 24 août 2020.

CM2020-08-157

**11.1.2.1 MRC DES MASKOUTAINS ET MRC DE ROUVILLE –  
CPTAQ – POSITION CONCERNANT L'APPUI REQUIS  
AUX DEMANDES D'EXCLUSION DÉPOSÉES PAR UNE  
MUNICIPALITÉ LOCALE**

**ATTENDU** que les MRC des Maskoutains et de Rouville sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches afin de dénoncer l'interprétation faite par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) et réitérer la compétence en matière d'aménagement du territoire des MRC situées en tout ou en partie dans les communautés métropolitaines ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 65 de la *Loi*, une municipalité locale qui désire faire une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole pour ses propres fins ou pour un projet dont elle se fait la promotrice, peut le faire avec l'appui de la municipalité régionale de comté (MRC) ou de la communauté, en transmettant sa demande directement à la commission et en y joignant l'avis de conformité avec son règlement de zonage et, le cas échéant, avec les mesures de contrôle intérimaire, ainsi que tout autre document exigé par la CPTAQ ;

**ATTENDU** que dans un courriel transmis le 3 juin 2020, la CPTAQ mentionnait qu'elle avait adopté une « nouvelle position » eu égard au deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA ;

**ATTENDU** que cette « nouvelle position » de la CPTAQ, soi-disant pour clarifier l'interprétation de l'article 65 de la LPTAA et assurer un traitement uniforme des demandes d'exclusion, est à l'effet qu'une demande d'exclusion doit être appuyée par l'instance la plus haute sur le territoire visé et que, par conséquent, une demande d'exclusion déposée par une municipalité locale se situant sur le territoire d'une communauté métropolitaine (CMM ou CMQ) devra maintenant, pour être recevable, être accompagnée d'une résolution d'appui adoptée par cette dernière, et non par la MRC ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'une telle interprétation manque de rigueur et outrepassé les pouvoirs et le mandat de la CPTAQ, en plus de restreindre indûment la compétence des MRC en matière d'aménagement du territoire à l'intérieur des limites de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et celle de Québec (CMQ) ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 24 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer les MRC des Maskoutains et de Rouville dans leurs démarches afin de dénoncer l'interprétation faite par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) et de réitérer la compétence en matière d'aménagement du territoire des MRC situées en tout ou en partie dans les communautés métropolitaines ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la députation régionale pour appui, ainsi qu'aux MRC requérantes.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-08-158

**11.1.2.2 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – AIDE FINANCIÈRE  
AUX MUNICIPALITÉS OFFRANT LES SERVICES DE  
CAMP DE JOUR**

**ATTENDU** que la MRC du Val-Saint-François sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral afin qu'une aide financière soit mise sur pied et offerte aux municipalités et organismes ayant offert les services de camp de jour cet été ;

**ATTENDU** que suite à l'annonce du Gouvernement du Québec de la réouverture des camps de jour dans les municipalités et villes des régions du Québec, des mesures exceptionnelles de prévention ont dû être mises en place, en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19 ;

**ATTENDU** qu'en raison des nouveaux ratios pour les groupes et des nouvelles mesures sanitaires imposées aux camps de jour en raison de la COVID-19, il est nécessaire d'avoir un soutien financier urgent aux municipalités, villes et organismes qui ont offert ces services essentiels aux jeunes et leurs familles pendant la période estivale ;

**ATTENDU** que l'accès à des camps de jour à des prix raisonnables est essentiel pour les familles du Québec, surtout en cette période de crise où plusieurs ménages sont confrontés à d'importantes pertes de revenu ;

**ATTENDU** que sans une telle aide financière, il est possible que les municipalités, villes et organismes municipaux doivent couper dans d'autres services à la population ;

**ATTENDU** que bien qu'une annonce ait été faite par les gouvernements aucune modalité n'est connue à ce jour ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 24 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la MRC du Val-Saint-François dans ses démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral afin qu'une aide financière soit mise sur pied et offerte rapidement aux municipalités et organismes ayant offert les services de camp de jour cet été afin de réduire l'impact de la COVID-19 sur leur budget ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**11.2 COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 7 JUILLET 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 7 juillet 2020.

**11.3 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) – VOLET SERVICES POLICIERS**

**11.3.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 29 JUIN 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) – Volet services policiers du 29 juin 2020.

**11.3.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 26 AOÛT 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) – Volet services policiers du 26 août 2020.





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.4 COMITÉ RÉGIONAL DES MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT**

**11.4.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 19 AOÛT 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional des Milieux naturels et Environnement du 19 août 2020.

CM2020-08-159

**11.4.2 ÉCOCENTRE – RAPPORT PRÉLIMINAIRE**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2020-02-52 le Conseil de la MRC a accepté l'offre de services professionnels de Chamard Stratégies environnementales pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour un écocentre viable et efficace sur le territoire de la MRC, sur la base de leur proposition et sous réserve de l'obtention de l'aide financière demandée auprès du Fonds municipal vert offert par la Fédération canadienne des municipalités ;

**ATTENDU** que divers scénarios d'écocentres, incluant une estimation des coûts ont été présentés dans un rapport préliminaire lors de la dernière rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et Environnement lors de sa rencontre du 19 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que des programmes de financement seront bientôt disponibles pour les écocentres ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** de retenir le scénario 3 soit le scénario «optimisé» incluant un écocentre régional à Coaticook, un écocentre satellite à Compton/Waterville et des écocentres occasionnels à Saint-Malo, East Hereford et Stanstead-Est pour la poursuite de l'étude de faisabilité et d'en présenter les conclusions lors de la journée annuelle de réflexion des élus au début octobre.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2020-08-160

**11.4.3 PROJET DE PHASE II DE RÉ-S-ALLIANCE DU COGESAF**

**ATTENDU** que Rés-Alliance est une communauté de pratique en adaptation aux changements climatiques coordonnée par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) ;

**ATTENDU** que le projet du bassin versant de la rivière Coaticook est mené en étroite collaboration avec la MRC de Coaticook, les municipalités de Dixville, Coaticook, Compton et Waterville ;

**ATTENDU** que le projet poursuit les objectifs suivants :

- Réaliser un portrait du bassin versant de la rivière Coaticook portant sur les inondations ;
- Élaborer un diagnostic de la vulnérabilité de la communauté dans un contexte de changements climatiques ;
- Proposer, en collaboration avec les acteurs locaux, un plan d'adaptation aux changements climatiques ;

**ATTENDU** que le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) sollicite l'appui de la MRC de Coaticook pour le projet de phase II de Rés-Alliance ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et Environnement lors de sa rencontre du 19 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérard Duteau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour le projet de phase II de Rés-Alliance.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2020-08-161

**11.4.4 PROJET DE RESTAURATION DU MARAIS DE LA MEDER**

**ATTENDU** que le marais de la Méder est identifié comme étant un milieu humide d'intérêt régional au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collaborent depuis 2018, pour réparer le système d'évacuation du barrage et restaurer les fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2018-09-184, la MRC de Coaticook a signé un protocole d'entente avec le ministère pour la restauration du système d'exécutoire au barrage X002678 contrôlant le niveau d'eau du marais de la Méder sur le lot 2 935 501 du cadastre du Québec, dans la Ville de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2018-09-185, la MRC de Coaticook a accepté une offre de services de Canards illimités pour l'élaboration d'un concept d'aménagement du marais de la Méder, au coût de 28 903,81 \$ avant toutes taxes ;

**ATTENDU** que le projet pourrait être admissible à une aide financière du programme Faune-Forêt sur terre privée de la Fondation de la Faune du Québec ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et Environnement lors de sa rencontre du 19 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** de confier le mandat à Madame Marie-Claude Bernard, coordonnatrice de l'aménagement à déposer une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement du marais de la Méder, au programme Faune-Forêt sur terre privée de la Fondation de la Faune du Québec, de l'autoriser à signer la demande d'aide au nom de la MRC et tout autre document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2020-08-162

**11.4.5 PLASTIQUES AGRICOLES**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2019-10-181, le conseil de la MRC a accepté l'offre de services de 9152-2425 Québec Inc. pour effectuer la cueillette et transport des plastiques agricoles pour les années 2020 et 2021 sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que Récup-Estrie devait traiter le plastique recueilli sur le territoire pour l'année 2020 ;

**ATTENDU** que ceux-ci sont par la suite envoyés chez Faber Moore pour traitement ;

**ATTENDU** les difficultés de gestion des plastiques rencontrées au cours des derniers mois ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et Environnement lors de sa rencontre du 19 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Line Gendron

**IL EST RÉSOLU** de poursuivre l'entente avec Récup-Estrie pour le traitement des plastiques agricoles et d'autoriser une délégation de la MRC à visiter d'autres installations, telle une cimenterie pour avoir plus d'options pour le traitement de cette matière.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**11.5 COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**11.5.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 24 AOÛT 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire du 24 août 2020.

**11.5.2 MODIFICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SADD**

Le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire lors de sa rencontre du 24 août 2020 à l'égard du projet de règlement n° 6-25.4 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement durable.

**11.5.3 VILLE DE COATICOOK – DEMANDE D'EXCLUSION ET DEMANDE D'INCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE**

Le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire lors de sa rencontre du 24 août 2020 à l'égard de la demande d'exclusion et d'inclusion à la zone agricole permanente que la Ville de Coaticook souhaite présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**12.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020 – CAB DE LA MRC DE COATICOOK**

La greffière dépose à titre d'information, le rapport d'activités 2019-2020 du CAB de la MRC de Coaticook.

**13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur les principales activités. Il souhaite également un bon congé familial à Madame Carr qui quittera bientôt son poste.

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

**14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

**14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC**

Le directeur général et secrétaire-trésorier décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.

**15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20h02.

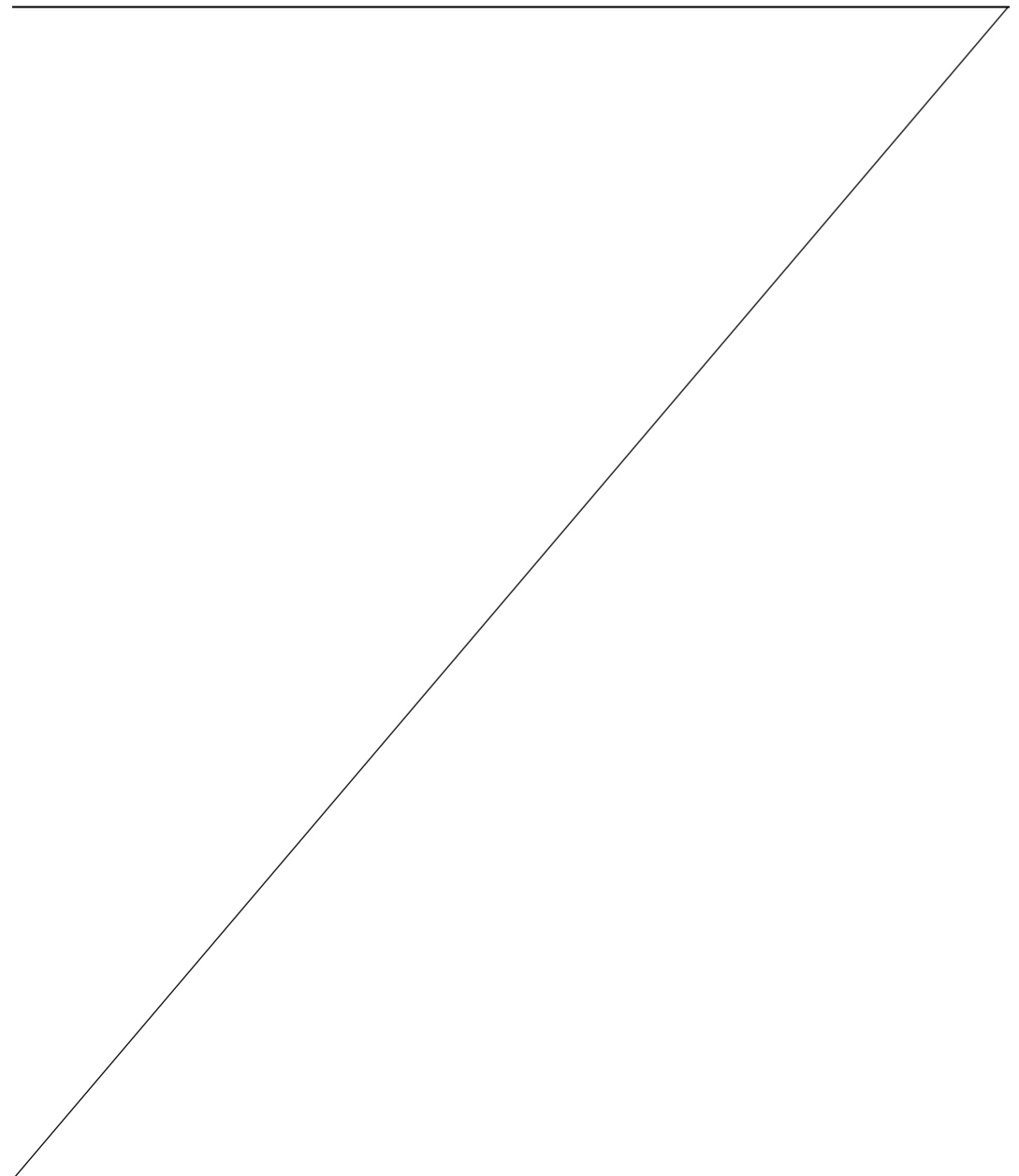
\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 26 août 2020.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

